

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1 — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## CHOSSES EXTÉRIEURES

An cours de la discussion à laquelle a donné lieu au Palais-Bourbon, le budget des affaires étrangères, des observations, plus ou moins intéressantes ont été échangées au sujet de notre politique extérieure.

Et, bien que nous ayons déjà consacré un article à nos diplomates et à leur œuvre, il n'est pas mauvais de causer à nouveau de ces choses extérieures.

A vrai dire, c'est pour notre pays une très mince question, après le rôle qu'on lui a fait jouer lors de la guerre turco grecque, que celle de savoir si le prince Georges de Grèce sera, oui ou non, gouverneur général de la Crète.

Les difficultés qui s'élèvent de ce côté aussi bien qu'en Thessalie, où l'on voit actuellement toute une région, naguère déclarée neutre, livrée de nouveau au déchaînement de la barbarie turque, ne font que prouver encore un peu davantage quelle faute a été commise par le « concert européen » lorsqu'il a délivré au Sultan l'autorisation de mettre son armée en mouvement pour écraser la Grèce, au lendemain des massacres d'Arménie.

Quoi qu'il en soit, à cette heure où l'on semble, à notre grand regret, se désintéresser de plus en plus de ces importantes questions pour s'absorber dans la contemplation des beautés de l'affaire Dreyfus, s'il reste en France quelques citoyens désireux de s'éclairer sur les grands événements qui se préparent dans le monde, ce n'est ni au Palais-Bourbon, ni au Luxembourg, ni au Quai d'Orsay qu'ils pourraient se renseigner.

C'est à l'étranger qu'il leur faudrait aujourd'hui aller pour recueillir dans les Chambres anglaises et allemandes l'écho des importantes déclarations qui viennent d'y être faites relativement aux affaires d'Orient et d'Extrême-Orient et à la politique générale de l'Europe.

Ne mériterait-elle pas cependant quelque attention, cette appréciation du « concert européen », déjà nommé, par M. de Bülow, ministre des affaires étrangères allemand, à la dernière séance du Reichstag :

Jusqu'ici, nous avons donné notre assentiment à toutes les décisions prises par toutes les autres puissances; nous continuerons à observer cette ligne de conduite tant que nous ne serons pas l'objet de propositions qui engageraient notre responsabilité et qui seraient en désaccord avec notre politique en Orient, toute de prudence et de réserve. Dans le concert européen, il n'est pas nécessaire que tout le monde joue du même instrument.

Nous ne nous associerons pas à une pression positive exercée sur la Porte. Quant à ce qu'il adviendra de la Crète, les dieux seuls en ont le secret, mais nous ne nous laisserons pas impliquer dans des complications à cause de la Crète.

Si la Porte s'était mise d'accord à l'amiable avec toutes les puissances sur la candidature du prince Georges de Grèce, nous n'y aurions vu aucun inconvénient. Si un désaccord se produit, nous nous retirons, nous déposons tranquillement notre instrument et nous quittons la salle du concert.

Voilà, croyons-nous, qui est assez clair, et montre jusqu'à l'évidence quel est le rôle de l'Allemagne dans la péninsule des Balkans.

Les déclarations, faites également par M. de Bülow concernant l'intervention de l'Allemagne dans les affaires de Chine ne sont guère moins instructives. On ne saurait reprocher à l'élève de M. de Bismarck de ne pas indiquer hautement le but de ses efforts.

Nous avons, a dit M. de Bülow, besoin d'une porte d'entrée commerciale dans le territoire chinois, telle que la France en a une au Tonkin, l'Angleterre à Hong-Kong, la Russie dans le Nord. Les 400 millions d'habitants de la Chine fournissent aux puissances un vaste champ du plus bel avenir. Depuis dix ans, nos importations y ont triplé. Nous devons nous efforcer d'y obtenir des concessions analogues à celles d'autres puissances.

Sans point d'appui territorial, l'intelligence allemande, les forces techniques et commerciales allemandes s'éparpilleraient et serviraient d'engrais aux champs d'autrui sans fertiliser notre jardin propre. Une station navale était donc absolument indispensable pour rendre nos vaisseaux, au point de vue de l'équipement, de la réparation et de l'approvisionnement, indépendants de la bonne volonté de gouvernements étrangers.

Nos relations avec les autres puissances n'en sont troublées en aucune façon. Nous sommes d'accord avec la Russie, dont les intérêts en Europe ne viennent nulle part contrecarrer les nôtres.

En Asie, ils sont parallèles aux nôtres. Nous suivons le développement naturel de la Russie en amis sincères, avec une sympathie exempte d'envie.

Nous trouvons tout naturel que la France cherche au Tonkin de nouvelles voies de communication. Il est évident que nous sommes bien éloignés de vouloir contrarier où que ce soit et en quoi que ce soit les intérêts légitimes de la Grande Bretagne.

Si l'on rapproche ces déclarations de celles qui viennent d'être faites au Parlement anglais par lord Salisbury, il sera facile de reconnaître combien ailleurs, et avec raison, l'on se préoccupe infiniment plus que chez nous, malgré le poids écrasant de nos dépenses militaires, navales et coloniales, de ces graves questions où l'Angleterre, l'Allemagne, la Russie voient, en quelque sorte la clé de leur avenir et de leur fortune.

C. R.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 10 février

Après avoir voté le budget du chemin de fer du Soudan, la Chambre aborde le budget du ministère des finances.

Tour à tour MM. l'abbé Lemire, César, Duval, Thierry, Cazes, demandent qu'on améliore la situation des petits employés des finances; M. Cocheret promet de s'occuper de cette importante question.

M. Jourde demande la création d'un chapitre 23 (bis) avec un crédit de 100.000 francs pour augmentation de certaines pensions de sous-officiers, caporaux et soldats commissionnés, insuffisamment retraités en conformité de tarifs anciens. Repoussé par 260 voix contre 254.

Un autre amendement de M. Mesureur tendant à une augmentation de 65.000 francs en faveur des fonctionnaires sédentaires des postes est repoussé par 268 voix contre 248.

La Chambre vote jusqu'au chapitre 54 du budget des finances et la séance est levée.

Séance du 11 février

On continue la discussion du budget du ministère des finances.

On vote sans grands débats jusqu'au chapitre 92; divers amendements présentés ont été repoussés.

Puis M. Leygues développe un amendement tendant à une augmentation de 17 000 francs pour unifier la journée moyenne des ouvriers et ouvrières des manufactures de tabac. Cet amendement est repoussé par 319 voix contre 190.

Enfin M. Lavy demande une augmentation de 100.000 fr. pour abaisser l'âge de la retraite en faveur des ouvriers et ouvrières des manufactures de l'Etat.

Cet amendement, combattu par le rapporteur et par le ministre des finances, est repoussé après pointage par 262 voix contre 251.

## Sénat

Séance du 10 février

On discute le projet sur les sociétés de secours mutuels.

Sur l'article 21, un long débat s'engage sur le point de savoir si les sommes déposées à la caisse des dépôts et consignation par les sociétés de secours mutuels, devront l'être au taux de 4 1/2 comme le propose la commission ou au taux de 3 1/2 comme le demandent MM. Morel et Cuvinot.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

Séance du 11 février

On continue la discussion du projet sur les sociétés de secours mutuels.

M. Cuvinot insiste en vain pour le taux de 3 1/2 0/0; c'est le taux de 4 1/2 0/0 qui l'emporte par 213 voix contre 35.

Les chapitres 21 à 36 sont votés et la suite de la discussion est ajournée.

## PROCÈS ZOLA

Le procès Zola continue. Un grand nombre de témoins ont été entendus, ce sont le commandant Forzinetti, le docteur Socquet, M. de Comminges, le colonel Henry, M. de la Batut, M. d'Ormescheville, le général de Pellieux, M. Malle.

La Cour rejette les conclusions de la défense tendant à ce que la Cour donne acte à la défense que le président a refusé de poser à M. Salles, une question au sujet de la communication d'une pièce secrète.

Après l'audience de nombreuses manifestations contre Zola se produisent et des bagares ont lieu.

5<sup>e</sup> Audience

La Cour entend les dépositions du général de Pellieux, du général Gonse, de M. Gribelin, du lieutenant-colonel Picquart.

M. Picquart est longuement interrogé par M<sup>e</sup> Labori; pendant le cours de sa déposition quelques incidents sans grande importance se sont produits. L'audience est renvoyée au lendemain.

Malgré les mesures d'ordre qui ont été prises, diverses manifestations ont eu lieu.

De nombreux cris de « Vive l'armée, à bas les traîtres » ont été poussés. Un avocat ayant, paraît-il, crié « Vive l'armée, mais à bas ses chefs » a été à demi assommé par un violent coup de canne que lui a asséné un individu en civil, décoré de la Légion d'Honneur.

Au quai de la Mégisserie, les journaux dreyfusiens sont allumés et brandis au bout des cannes, pendant que la foule agitée ne cesse de crier : « Vive l'armée, à bas Zola. »

## INFORMATIONS

Le secret des lettres

M. Braud, député de la Charente-inférieure, vient d'adresser à M. Delpeuch la lettre suivante au sujet des lettres ouvertes :

« Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat, l'incident Delcassé me décide à vous

faire connaître que dans le courant du mois de décembre dernier, deux lettres que j'avais adressées à une personne de Rochefort ont été ouvertes avant de parvenir à leur destination.

« J'ai l'honneur de vous aviser de ce fait afin de vous montrer que le cas de notre collègue n'est pas isolé, et avec l'espoir de voir cette pratique inqualifiable prendre fin.

« Veuillez agréer, etc.

« BRAUD, député de Rochefort ».

Demande d'interpellation

M. de Beuregard doit déposer une demande d'interpellation au sujet de l'article publié avant-hier par M. Henri Rochefort, et faisant allusion à des lettres concernant l'attitude du ministre de la guerre dans l'affaire Dreyfus.

Une expulsion

On écrit de Bâle :

On annonce que le correspondant spécial des *Basler Nachrichten* a été expulsé par le gouvernement français à cause de son attitude au sujet du procès Zola.

Attentat contre un Consul

A Berne, au consulat de France, un individu a tiré deux coups de revolver sur M. Dutrait, vice-consul, qui, heureusement, n'a pas été atteint; l'agresseur a été désarmé par des employés, puis conduit au commissariat de police.

L'auteur de l'attentat dit s'appeler Georges Salleun, tapissier, originaire de Brest.

Mort de Tony-Révillon

On annonce la mort de M. Tony-Révillon, ancien député de la Seine.

A propos des palmes

La lettre ci-dessous vient d'être adressée par M. Renard, maire de Vallière (Creuse), à M. le ministre de l'instruction publique, qui l'avait nommé officier d'Académie :

« Monsieur le ministre, j'ai l'honneur de vous accuser réception de la lettre par laquelle vous voulez bien me faire connaître que vous m'avez nommé officier d'Académie.

« J'étais loin de m'attendre, je l'avoue, à recevoir cette distinction sous un ministère dont je n'ai cessé de combattre l'action politique à droite.

« J'ai été, je suis et reste républicain radical anticlérical.

« Accepter un bout de ruban à la veille des élections serait un manque de loyauté à mes principes de tout temps.

« Je refuse donc, monsieur le ministre, les palmes académiques et je garde toute ma liberté d'action.

« Veuillez agréer, monsieur le ministre, l'hommage de mon respect.

« Signé : RENARD, maire de Vallière. »

L'anarchiste Étévant

M. Louiche, juge d'instruction, ayant refusé à l'anarchiste Étévant de le laisser défendre en cour d'assises par M<sup>e</sup> Lebaron, qui n'est plus inscrit à aucun barreau. Étévant a déclaré qu'il se défendrait seul et, d'ici là, qu'il ne répondrait plus à aucune question.

Assassinat d'un chef d'Etat

Une dépêche de Guatemala au *Herald* confirme que le président Barrios a été assassiné près du palais, mardi soir à sept heures, par un Allemand nommé Oscar Solinger.

Cette dépêche annonce que M. Moralès,



vice-président, qui est actuellement à Mexico, a été proclamé président.

Le président défunt, J.-M. Reyna Barrios, fut élu le 15 mars 1892 pour une période se terminant en 1898. Par décret de l'Assemblée nationale du 30 août 1897, la période de gouvernement du président Barrios fut prolongée jusqu'au 15 mars 1902.

**La fièvre jaune au Soudan**

Depuis quinze jours, la fièvre jaune qui régnait à Kayes et aux environs, quoique n'ayant pas le caractère d'une épidémie, a fait vingt-deux victimes. Deux sœurs sont mortes à l'hôpital en soignant les malades, et plusieurs soldats occupés aux travaux de la ligne du chemin de fer de Kayes à Bafoulabé ont succombé.

à Kita, un missionnaire a également succombé à la fièvre jaune.

**CHRONIQUE LOCALE  
LES TABACS**

**NOS EXPERTS**

XV

M. BÉNAYS ERNEST

Va nous arriver tout pimpant. Nous serons heureux de revoir, à la table d'expertise des tabacs, cette belle figure rose, respirant la santé et la vie. Car, on n'en doute point, M. Bénays va reprendre possession du poste qui lui avait été si spontanément octroyé l'an dernier, sans la moindre demande, s'il vous plaît, par M. le Préfet actuel en raison des services rendus à la République !

M. Bénays est, en effet, une de ces natures qu'on aime, tant par la simplicité du caractère que par la bonté du cœur.

L'année dernière, il n'avait pas peu contribué parait-il au classement, bien que certains attestent qu'il est toujours l'ami du laisser faire et du laisser dire.

Il laissait faire, en effet, car il était muet comme une carpe et pour cause !...

La culture du tabac lui était peu familière, dit-on. Il n'est pas donné à tout le monde, que diantre, de la connaître et d'en estimer le produit ; mais, quand, ainsi que M. Bénays, on est doué d'une certaine intelligence et d'une grande facilité d'assimilation, d'aucuns prétendent qu'on peut devenir expert, c'est-à-dire compétent en 48 heures... nous ne partageons point cet avis.

Nous comptons, cependant, que M. Bénays mettant à profit son expérience d'une campagne, donnera cette année la mesure de son savoir et de sa compétence. Les planteurs s'en réjouiront et en l'an 1900, les habitants de Montcuq se souvenant des... sacrifices faits... des services rendus, l'élèveront à la plus haute magistrature de Montcuq. M. Bénays est, en effet, de Montcuq ; il est même adjoint au maire de sa commune.

Il est encore jeune et l'avenir lui apparaît souriant ; il a été, il est encore républicain ; il le restera, nous l'espérons bien.

Ce ne sont point certaines promesses, certaines faveurs qui peuvent faire dévier un homme de caractère de sa ligne de conduite. Celle de M. Bénays est pour la concentration à gauche et non pour l'alliance avec la droite. — Il nous le prouvera prochainement.

A. DONNELLI.

**CAHORS**

**Les boulangers**

Nous avons déjà parlé des démarches faites par nos boulangers auprès de l'Administration préfectorale et communale, en vue d'obtenir une nouvelle hausse sur le prix du pain.

Certes les intérêts des boulangers sont pour nous aussi sacrés que les intérêts de tout autre personne. Mais il nous semble, nous le répétons, qu'aujourd'hui leurs réclamations ne sont pas complètement justifiées.

Nous avons démontré dans notre dernier numéro que malgré la cherté du blé, les boulangers réalisaient un certain bénéfice, capable de les dédommager de leur peine. Certainement ces bénéfices sont loin d'être considérables comme ceux réalisés à l'époque où le pain de 2 kilos était à 10 sous, « à ce moment là, nous disait un d'entr'eux, nous faisons de l'or ». Et nous n'avons pas connaissance que les réclamants d'aujourd'hui aient, au moment dont nous parlons, pris l'initiative d'aller demander à M. le Maire de baisser le prix du pain.

Entre ces deux époques il y a donc compensation ; et nous pensons que les boulangers pourraient, avec un peu moins d'impatience, attendre le retour, prochain sans doute, des beaux jours.

Mais ils déclarent que si on ne leur donne pas immédiatement satisfaction, ils se mettront en grève. — C'est une décision qui ne doit pas épouvanter outre mesure la population cadurcienne.

D'abord est-il bien sûr que tous les boulangers, sans exception, consentiront à chômer pendant quelque temps et à courir la chance de perdre à jamais leur clientèle ?

Et même s'il n'y avait pas de dissidents, nous n'en serions certainement pas réduits à la fâcheuse extrémité de crier famine. — Les boulangers n'ignorent pas, en effet, que la troupe pourrait être réquisitionnée, et que les fours des grévistes eux-mêmes, serviraient à cuire le pain nécessaire à l'alimentation des habitants.

En résumé il y a un conflit d'intérêts ; et ce n'est pas l'intérêt du plus grand nombre qui doit être sacrifié.

**CONCERT DE L'ORPHÉON**

PROGRAMME DE LA SOIRÉE

Première partie

1. Pêcheurs d'Islande, (G. Marie). Orphéon.

2. Les Sapins de France (Bomier). M. Frécheville.
3. En Chemin (A. Holmès). M. Rossignol.
4. Le Grand Mogol (L. Varney) M<sup>lle</sup> Soulié.
5. Chant Hindou (Bemberg). M. Chapard.
6. M. Kerval, Comique, dans ses créations.
7. a. La Coupe du roi de Thulé (Diaz).  
b. Xavière (Aubade), Th. Dubois. M. Arnaudet.
8. La Vivandière (B. Godard). M<sup>lle</sup> Brunet.
9. Duo du Roi de Lahore (Massenet). MM. Labedan et Heilles.

Deuxième partie

**L'AFRICAIN**

Grand opéra de Meyerbeer (Morceau d'ensemble et Finale du Premier Acte)

- Vasco de Gama..... MM Dellard  
 Dom Pedro..... Arnaudet.  
 Le Grand Inquisiteur... Aubran.  
 Don Alvar..... Chapard.  
 Chœur des évêques par l'Orphéon (avec accompagnement d'Orchestre et Mise en Scène conforme au livret.

Troisième partie

1. Marche du Tannhäuser (R. Wagner). Orchestre.
2. Scènes Tartares (L. de Rillé). Orphéon.
3. Hérodiade (Massenet). M. Heilles.
4. Dieu seul me la rendra (Henri). M. Rollés.
5. Légende de la grosse caisse (Hervé) M<sup>lle</sup> Soulié.
6. a. Noël Païen (Massenet).  
b. Le Bon gîte (X\*\*\*). M. Labedan.
7. Duo des Cloches de Corneville (B. Plaquette). M<sup>lle</sup> Brunet et M. Frécheville.
8. Arioso du Roi de Lahore (Massenet). M. Arnaudet.
9. M. Kerval, Comique dans ses créations.  
Chœur des Romains d'Hérodiade (de l'Opéra de Massenet). Chanté par l'Orphéon avec accompagnement d'Orchestre.

Bal de charité

Le Comité d'organisation du Bal de charité nous prie de publier la liste suivante des souscripteurs de cette œuvre charitable :

Première Liste

MM. Rousset, préfet du Lot (50 fr.) ; Favallé, trésorier payeur général (50 fr.) ; Docteur Ausset ; Pagès du Port ; Guiraudies-Capdeville ; D<sup>r</sup> Combarieu ; Félix Mazuc ; Paul Mazuc ; D<sup>r</sup> Peyrissac ; Frédéric Suisse ; D<sup>r</sup> Darquier ; Cagnac, conseiller municipal ; Depyre Etienne ; Fournier, juge ; Grimal, conseiller général ; Calmels ; D<sup>r</sup> Caviolle ; Lambrez, caissier de la Banque de France ; D<sup>r</sup> Valette ; Lacaze, avoué ; Blanchard, propriétaire ; Mlle Lacombe, mercière ; Monlezun ; Cubaynes, négociant ; Girma, libraire ; Paulet-Cal (20 fr.) ; Valet Albert ; Paul, négociant ; de Valon, ancien député (20 fr.) ; M<sup>me</sup> Bonamy (20 fr.) ; Toulouse, architecte ; Cayla Gervais ; Carlat-Ambert ; Mayzen, avocat ; Ressayre, négociant ; Cayla Caprais, conseiller municipal ; Pradel, professeur ; Fayret, pharmacien ; Maurice, entrepreneur ; Escande ; Depyre Victor, ancien magistrat ; Lestrade fils ; Marqués Georges, avocat ; Lafon, percepteur ; Delpech, conseiller municipal ; Gorse, chef de section ; Salomon, limonadier ; Elie Rivière, liquoriste ; Eugène Delport, propriétaire ; Fernand de Bayles, pro-

priaire ; Paul Faurie, propriétaire ; Linon, juge de paix de Saint-Géry ; Louis Brisse, propriétaire ; Le baron de Vauzelles ; Delpech ; Louis Delport ; Caviolle Pierre, juge de paix ; Bro, chef de division ; Boisse, chef de division ; Imbert, chef de division ; Laparra, vice-prés. du Conseil de Préfecture ; Desprats, conseiller de Préfecture ; Firmin Izarn ; Billières, avoué ; Gras, percepteur ; Périer, négociant ; Calmon, surnuméraire des finances ; Calmon, sculpteur ; lieutenant Salvan ; capitaine Vezolle ; capitaine de Balaguier ; lieutenant Constant ; capitaine Battistelli ; Galaup, juge ; Marcenac, percepteur ; Greil, négociant ; Martin Ernest, juge au tribunal de commerce ; Bourgoin, directeur de l'usine à gaz (20 fr.) ; Cazaly, pharmacien ; Course, négociant ; Cayla Henri ; Agié, négociant ; Bouyssou, bijoutier ; Mlle Bourgeois ; Millet ; Gagnayre ; Filhol, pharmacien ; Donat ; du Verdier ; Bousquet, avocat ; Rives-Langes ; Fieuzal, juge ; Calvet, sous-inspecteur de l'enregistrement ; Palame, pharmacien ; Félix Tulle ; lieutenant Lacadé ; capitaine Roller ; capitaine de Chaunac de Lanzac ; D<sup>r</sup> Duc ; lieutenant Lavyssières ; capitaine Campagné ; capitaine Sers ; un officier du 7<sup>e</sup> Campagnac, propriétaire ; D<sup>r</sup> Delvit ; Denugues, avocat ; Brachet, avocat ; Combelles ; Valette Jacques ; Bruel ; La Dépêche ; Blanc, négociant ; M<sup>me</sup> Tarrayre ; Lurguie, président du tribunal civil ; Berget, ingénieur en chef des ponts et chaussées ; Morel, directeur des postes et télégraphes ; Bazin, directeur de la Banque de France ; Comte, directeur de l'enregistrement ; Leclèsch, chef de gare ; Vincent, entrepreneur des tabacs ; Massebiau, receveur principal des postes ; d'Orsay Paul ; d'Artur ; Labatut ; Barreau, propriétaire ; Andlauer, directeur des tabacs ; Roques, entrepreneur des tabacs ; Dizier, contrôleur des tabacs ; Puech, contrôleur des tabacs ; Biergeon, limonadier ; Verdier, horloger ; colonel Marcot ; lieutenant-colonel Van den Vaëro ; lieutenant-colonel Dufau ; commandant Recordon ; capitaine Fusil ; capitaine Pigeon ; capitaine Lequier ; capitaine Ginhoux ; Dupuy, propriétaire.

Marraud, avocat ; Daynard ; Georges Martin, avocat ; de Laprade ; Strauss, lieutenant au 14<sup>e</sup> de ligne ; du Villard, lieutenant au 14<sup>e</sup> de ligne ; de Sajat, lieutenant au 14<sup>e</sup> de ligne ; Talou, sénateur ; de Verninac, sénateur ; Costes, maire (20 fr.) ; Périés, conseiller municipal ; Rey, député du Lot ; Lambouf ; Birot-Letourneur ; Baker ; Brunies, conseiller municipal ; Chaignes, procureur ; Contou, huissier ; Dardignac, directeur des contributions indirectes ; Lescale, notaire ; Magnabal Léon ; D<sup>r</sup> Mendailles ; Mazières, conseiller municipal ; Maury, receveur municipal ; Relhié, conseiller général ; Delport, conseiller général.

Conférence

Nous croyons savoir que M. le docteur Valat, ex-interne des hôpitaux de Paris, fera prochainement une conférence publique au théâtre, sur « l'Alcoolisme ».

Cette conférence est organisée sous le patronage de l'Université de Toulouse.

Cours d'adultes

Semaine du 15 au 20 février

1<sup>o</sup> Patronage de jeunes filles (Place Thiers) :

Dimanche 13 février, une soirée récréative sera organisée à l'école des filles de la place Thiers par un professeur du collège de jeunes filles et une maîtresse de l'école de 2 h. à 6 h.

Comme les dimanches précédents les jeunes filles trouveront des journaux scolaires et littéraires et des jeux divers.

**LE COCHER 606**

Première partie

V

UN DUEL AMÉRICAIN

— Une offense qui nous est commune, mon fils, Monsieur prétend être né d'un premier mariage que j'avais contracté en Amérique dans les circonstances que tu connais.

Le jeune Tiret se planta alors résolument devant l'Américain, et d'un ton narquois :

— Monsieur serait donc le fils de mademoiselle Johnson ?

— De madame Tiret, rectifia William. J'ai l'honneur d'être votre frère aîné.

— Je n'ai pas de frère, monsieur, retenez le bien, et celui qui voudrait me donner ce nom je le traiterais comme on traite les voleurs et les bâtards.

Malgré tout son sangfroid, l'Américain posa rudement la main sur l'épaule de l'insolent et lui dit ces seuls mots :

— Si vous l'osiez !...

Puis il sortit au moment où M. Tiret se précipitait pour séparer les deux frères.

— Restons-en là, conseilla M. Tiret à Anatole. Ce William Johnson n'est pas mon fils, c'est certain ; mais il peut avoir des papiers qui établissent ses droits à se nommer ainsi. Je crois qu'il est prudent de le ménager et d'éviter surtout le scandale. Il ne nous demande pas d'argent c'est l'essentiel.

— Que veut-il alors !

— De l'amitié, purement et simplement répondit le financier avec un sourire railleur.

— Ah ! il est bon, celui-là ! s'écria le gommeux en éclatant de rire. Cette idée bouffonne m'ôte toute ma colère. Si j'avais su qu'il ne s'agissait que de ça je lui en aurais promis mon Dieu ! c'est si peu coûteux !...

— Sans doute, mais tu comprends, il vaut mieux ne pas l'avouer pour ton frère ce serait un précédent. Anatole Tiret sortit en se promettant de ne plus songer désormais à cette parenté qui lui tombait des nues.

Il croyait cette affaire terminée lorsqu'à son grand étonnement il reçut le lendemain deux témoins de la part de William Johnson.

Cela le contraria beaucoup. Il avait toute sa matinée prise et de la plus belle façon du monde. Il ne comprit pas trop ce que pouvait lui vouloir cet étranger. Cette question de famille, à son point de vue, lui paraissait complètement vidée. Il s'en expliqua en ce sens avec les témoins, assurant cependant qu'il était aux ordres de M. Johnson, mais désirant avoir le choix des armes.

Là-dessus on ne put s'entendre : l'Américain se disait l'offensé et choisissait le pistolet, quand son adversaire s'en tenait obstinément

à l'épée.

Les témoins se retirèrent, et Anatole courut à ses plaisirs sans se préoccuper plus longtemps de ce duel.

Il rentra chez lui assez tard et pourtant peu disposé à dormir ; il renvoya son domestique et se mit à fumer un londrés, après s'être tout d'abord assuré qu'il n'était venu personne.

La fumée du cigare étendait devant ses yeux, un léger nuage. Il n'était pas homme à rêver tout éveillé, mais il lui sembla tout à coup que, dans l'atmosphère nébuleuse de la chambre, se dessinait une tête d'un ton jaunâtre, et que cette tête était surmontée de cheveux noirs et crépus.

Involontairement ses yeux surpris cherchèrent à mieux saisir les lignes confuses de cette figure, et lentement il la vit se dresser devant lui dans l'ombre que produisait l'abat-jour de la lampe.

— Qui va là ? demanda-t-il en tressaillant malgré lui.

— C'est moi, Thomalk, répondit une voix à l'accent étranger.

Convaincu qu'il avait affaire à un être humain, et contrarié qu'on vint ainsi interrompre sa solitude, il porta la main au cordon de la sonnette.

— Inutile, ricana le visiteur, laissant entrevoir dans son sourire une superbe rangée de dents blanches.

Tiret s'aperçut alors avec effroi que le cordon était coupé.

— Je suis à la merci d'un assassin pensa-t-

il.

Cependant il s'efforça de faire bonne contenance.

— Que me voulez-vous ? reprit-il en se levant et en cherchant à regagner à reculons la porte de sa chambre.

— Si monsieur veut m'écouter, il le saura.

— Parlez.

Et il battait toujours en retraite.

— Oh ! monsieur n'a pas besoin de se déranger, dit Thomalk, la porte est fermée, j'ai la clef sur moi.

Le jeune brave devint livide, tout son corps frissonnait lamentablement ses dents claquèrent avec rage.

— Après ça, monsieur n'a rien à craindre. Une petite conversation d'un quart d'heure entre nous, et ce sera fini.

Incapable de répondre, Anatole, le dos collé à la porte, écoutait, les yeux dilatés par la frayeur.

— Monsieur comprendra tout quand je lui aurai dit que je viens de la part de mon maître M. William Johnson.

Cet aveu n'était pas rassurant. Sans doute l'Américain, ne pouvant obtenir un duel régulier, tentait une vengeance plus expéditive. Anatole se voyait déjà roué de coups tout au moins, quand l'homme jaune fit un pas vers lui. Il chancela, et si un fauteuil ne se fût pas trouvé près de la porte, il aurait roulé à terre. Il tomba dans le fauteuil anéanti.

— D'après votre refus de ce matin dit Thomalk, mon maître a choisi un autre genre de duel.

(A suivre).



De 5 h. à 6 h. projections lumineuses avec des vues nouvelles très intéressantes.  
 2<sup>e</sup> Cours d'adultes (garçons).  
 Samedi 14 février, école de la rue du Lycée, M. Rajade fera une classe de calcul.  
 Vendredi 18 février, école du Vieux-Palais, M. Linol fera une causerie sur la morale : Les devoirs de justice et de charité.  
 3<sup>e</sup> M. Roubaud continue ses cours de dessin au Lycée, le mardi soir de 8 h. 1/2 à 10 h. Nous rappelons de nouveau que ces cours s'adressent particulièrement aux ouvriers de la ville.

**Tribunal correctionnel**

Outrages à un maire. — Édouard Courageux, âgé de 41 ans, né à Montreau (Seine-et-Marne), marchand d'oiseaux, qui a injurié le docteur Marcenac, maire de Saint-Vincent, auquel il demandait, le 5 février, à 7 heures du soir, un asile pour passer la nuit, témoigne au tribunal tous ses regrets d'avoir été grossier envers ce magistrat.

Le prévenu, qui a déjà subi douze condamnations, pour mendicité, vagabondage ou vol, en comptera, à l'avenir, une treizième à huit jours de prison.

Délit de chasse. — Un chasseur sans permis est condamné à 25 fr. d'amende, à la remise du fusil ou 50 fr., pour en tenir lieu.

Coups et blessures. — Pierre Capgros, âgé de 28 ans, marchand d'œufs et de volailles, à Saint-Paul-d'Espis, arrondissement de Moissac (Tarn-et-Garonne), a porté des coups et fait des blessures, le 21 janvier dernier, jour de foire à Montcuq, à Carmeille, également marchand d'œufs et de volailles à Martignac, commune de Puy-l'Évêque. M<sup>e</sup> de Valon se porte partie civile au nom de la victime.

Le tribunal condamne le prévenu à 16 fr. d'amende et à 50 fr. de dommages-intérêts.

— Adeline Douce, épouse Cabaynes, âgée de 35 ans, demeurant à Pradines, est prévenue d'avoir porté des coups et fait des blessures à la dame Rose Lacourt, veuve Longpuech. Cette affaire, qui a tenu une grande partie de l'audience, avait attiré au tribunal de nombreux habitants de ce joli village à six kilomètres de Cahors. Le 18 janvier dernier, la femme Lacourt voulut défendre à la femme Cubaynes de ramasser des feuilles dans un pré, prétendant que son gendre seul en avait le droit. A mesure que la femme Cubaynes les ramassait avec un râteau, la femme Lacourt les éparpillait avec les pieds. Cette dernière prétend qu'à ce moment la prévenue lui donna des coups de râteau très violents sur les jambes. La prévenue prétend au contraire, que c'est la femme Lacourt elle-même qui, en donnant des coups de pieds dans le râteau, s'est blessée.

Après le réquisitoire de M. Dufrêche substitut du procureur de la République et plaidoirie de M<sup>e</sup> Pagès du Port, le tribunal condamne la femme Cubaynes à 16 fr. d'amende.

**ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

Du 10 au 12 février 1898

Décès

Blacard, Jeanne, religieuse, 83 ans, célibataire, boulevard Gambetta, 15.

Trouilhé, Pierre, soldat au 7<sup>e</sup> de ligne, 22 ans, célibataire, à l'hospice.

Malaret, Antoine, cultivateur, 72 ans, à Birou.

**PETITE CORRESPONDANCE**

✉ A. M. C... — D'après l'article 50 de la loi du 5 avril 1884, le conseil municipal ne peut délibérer que lorsque la majorité de ses membres en exercice assistent à la séance.

La majorité du conseil municipal n'étant pas présente à la première séance, le maire a donc bien fait d'envoyer une nouvelle convocation.

Après cette deuxième convocation les douze conseillers se trouvant présents à la seconde séance bien que six conseillers se soient retirés au moment du vote, les six autres qui sont restés pouvaient valablement délibérer, le maire qui a voix prépondérante au scrutin se trouvant parmi ces derniers.

Un conseiller municipal ne peut être déclaré démissionnaire que s'il a manqué à trois convocations successives, c'est-à-dire à 3 sessions ordinaires ou extraordinaires et non pas seulement à trois séances de la même session. Les trois convocations successives prévues par l'article 50 ne comptent que pour une.

Les absences doivent être consécutives. Par conséquent si un conseiller municipal qui a manqué à 3 sessions assiste à une 4<sup>e</sup> sans protestation ni réserve il ne peut plus être inquiété.

✉ A. M. M... — Le maire n'est pas de droit ordonnateur du bureau de bienfaisance.

L'article 555 du décret du 31 mars 1862 sur la comptabilité publique dispose : « Les commissions administratives des établissements de bienfaisance désignent un de leurs membres lequel, sous le titre d'ordonnateur, est exclusivement chargé de la délivrance des mandats aux créanciers de l'établissement pour des dépenses régulièrement autorisées. »

D'après ce texte la commission est souveraine. Elle peut choisir le maire comme ordonnateur, mais son choix peut également porter sur un autre membre que le maire.

✉ A. M. R... — Aucune disposition de loi n'a fixé les dimensions des jardins dont la jouissance est assurée aux curés et desservants comme dépendances des presbytères.

Le point de savoir si les parties distraites d'un presbytère peuvent être considérées comme superflues constitue une question de fait et non de droit et ne peut servir de base à un recours pour excès de pouvoirs contre le décret qui autorise la distraction.

**Arrondissement de Cahors**

**MOULINBESSOU.** — Notre foire du 5 février contrarié par le mauvais temps, n'a pas eu l'importance qu'on espérait.

Néanmoins tous les cochons gras se sont vendus au prix de 38 à 40 fr. les 50 kilogrammes. Les marchands de Villeneuve-sur-Lot venus avec 4 grands chars n'ont pu les emporter en une seule fois, ils ont dû revenir le lendemain pour achever de les enlever.

Les œufs valaient 0 fr. 60 la douzaine seulement.

Pas d'accidents, sauf une paire de bœufs qui s'échappant des mains d'un jeune homme qui les conduisait au champ de foire, ont franchi un mur de 1 m. 50. Grâce à l'intervention de M. L. Richasse on a pu les conduire sur le champ de foire sans autre incident.

**SAINTE-CIRQ-LAPOPIE.** — *Travaux publics.* — On nous annonce que le projet d'une passerelle en fer, devant relier les deux rives du canal en amont du moulin — projet dont nous avons déjà parlé ici il y a quelque temps — va être prochainement mis à exécution.

Enfin, l'on nous démolira la vieille passerelle en bois, vermoulue, et des plus dangereuses pour le service du halage depuis fort longtemps. Ce poétique recoin de rivière, ne pourra que gagner en attraits à cette importante modification, et la sécurité du transbordage sera mieux établie. Aussi nous remercions bien sincèrement l'administration des ponts et chaussées pour son projet, et ne pouvons que l'engager vivement à hâter les travaux.

**PUY-L'ÉVÊQUE.** — Par décision en date du 10 février, M. Montaulieu, commis principal des contributions indirectes à Catus, est nommé receveur à Puy-l'Évêque, en remplacement de M. Estrabot, rétré.

**CATUS.** — M. le professeur départemental d'agriculture fera une conférence publique à la mairie de Catus, le 20 février, à 2 heures du soir.

*Sujet :* Culture de la truffe et questions viticoles s'y rattachant.

**Arrondissement de Figeac**

**FIGEAC.** — *Gendarmerie.* — Par décision ministérielle, M. Lachèze, brigadier à Souceyrac, est nommé maréchal des logis à Figeac, en remplacement de M. Albert, nommé à Puymirol (Lot-et-Garonne).

— M. Cavaignac à Figeac. — M. Godefroy Cavaignac, ancien ministre de la guerre du cabinet Bourgeois, devant faire, dimanche 13 février, une conférence à Aurillac, profitera de cette circonstance pour s'arrêter une demi-journée dans notre ville.

Lundi 14, à 5 heures du soir, un vin d'honneur lui sera offert au Cercle républicain.

**BRETENOUX.** — Par décision de M. le ministre de la guerre, en date du 11 février courant, M. Lacarrière, Henri, gendarme à cheval à Mirambeau (Charente-Inférieure), est appelé en la même qualité à Bretenoux.

**TERROU.** — Par décision de M. le ministre de la guerre, en date du 11 février, M. Landes, Antoine, ex-cavalier au 28<sup>e</sup> dragons, domicilié à Terrou, est nommé

gendarme à cheval, dans la compagnie du Tarn.

**Arrondissement de Gourdon**

**L'ABBAYE (commune de Léobard).** — *Un bœuf ensorcelé.* — Le meunier de l'Abbaye avait, il y a quelques temps, acheté une paire de bœufs à une foire des environs. Les bêtes étaient belles et promettaient à leur acquéreur un bon bénéfice. Mais hélas ! le brave meunier avait compté sans le « mauvais œil ». Un sorcier jeta sur un des bœufs un « sort » et la bête, tout-à-coup, refusa de manger ; il fallut « exorciser » la bête et pour cela le meunier prit une pièce de deux sous fit le signe de la croix sur la tête et les naseaux du ruminant, puis le dimanche suivant il mit les deux sous au « plat des âmes ». Dès ce jour, et pendant quelque temps, le bœuf sentit son appétit renaître. Malheureusement le magicien ayant rejeté un sort, la bête refusa à nouveau le foin parfumé des bords du Céou.

Telle est la naïve histoire que l'on nous a racontée ; elle prouve que dans nos campagnes les préjugés sont loin d'avoir complètement disparu.

**La Revue de France**

La Revue de France sans cesse plus curieuse, publiée dans son dernier numéro. « Au fil de l'eau » par André Theuriot, de l'Académie française, « Verlainne intime », d'après d'intéressants documents inédits recueillis par Charles Donos, gendre de l'éditeur Vanier, la suite de « l'Evolution de la Chanson française », par Jean Bach-Sisley ; « En métal de Corinthe », quatre sonnets du maître poète Sébastien-Cu. Leconte ; une fort belle étude de l'œuvre d'Alphonse Daudet, par Adrien Chevalier ; d'attachants « souvenirs d'Egypte », par Ichan d'Ivray ; « Un chapitre d'histoire sociale », par A. de Malaret, des nouvelles, critiques et poésies par Emile Blémont, A. Derrien, Paul Peltier, F. Berge, etc... Faut-il signaler encore les délicieuses illustrations de Georges d'Espagnat, Raoul Thoman, E. Gros, Edmond Rocher, J.-M. Barbey, etc.

La « Revue de France » qui est certainement l'une des plus originales publications actuelles, est en vente, dans les principales librairies et les gares de chemins de fer. Un spécimen est envoyé franco sur demande adressée 55, Avenue de la Bourdonnais, Paris.

En vente à Cahors, librairie Girma.

**L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro la suite de notre feuilleton « Le sequestré ».**

**BULLETIN FINANCIER**

Les affaires ont été beaucoup plus actives que ces jours derniers, aux rachats sont venus se joindre des demandes assez suivies qui ont provoqué une hausse générale des cours.

Le 3 0/0 a passé de 103,70 à 103,75 ; le 3 1/2 0/0 de 106,67 à 106,80 et l'amortissable de 102,12 à 102,17.

Le Crédit Foncier est demandé à 667 en hausse de 2 fr. ; le Crédit Lyonnais clôture à 827 au lieu de 826 ; le Comptoir National d'Escompte à 585 et la Société Générale à 545 donc sans changement.

Le Suez en hausse de 14 fr. ferme à 3.440. Nos Chemins clôturent : le Lyon à 1.884 ; le Midi à 1.449 ; le Nord à 2.082 et l'Orléans à 1.894.

L'Italien est à 94,27 en hausse de 35 c. ; le Turc D cote 22,67 ; la Banque ottomane 564 ; l'Extérieure 61 9/16 ; le Portugais 20 3/4 ; le Russe 3 0/0 1891 96,35.

Les actions de la Société Continentale d'automobile se traitent à 130. Sur les 15.000 actions nouvelles de la Société Continentale d'automobile, 1323 ont été entièrement libérées et sur le capital de 12.677 restantes, un quart, soit 25 fr. a été versé au moment de la souscription ; les 3 autres quarts sont payables le 30 juin, le 31 décembre prochain et le 30 juin 1899.

L'action chausures « Incroyable » est demandée à 200 fr.

**Fêtes du Carnaval 1898**

*Billets d'aller et retour à prix réduits*

A l'occasion des Fêtes du Carnaval, les billets d'aller et retour à prix réduits, prévus par le tarif spécial G. V. n° 2, qui seront délivrés les samedi gras, dimanche, lundi et mardi gras (19, 20, 21 et 22 février), seront valables pour le retour, jusqu'aux derniers trains de la journée du mercredi des Cendres (23 février).

Ces billets conserveront leur durée de validité lorsqu'elle expirera après le 23 février.

**ASPERGES ARGENTEUIL**  
 Echantillon : 25 cent.  
 Envoi gratuit de la Méthode de culture à tout Lecteur du Journal du Lot qui enverra la coupure de cette annonce à M. G. LANSON, Argentueil (S.-et-O.) 100 Griffes franco en gare. 6/60

**Dernières locales**

**Conseil de Préfecture**

*Audience du 12 février*

Le Conseil de Préfecture, réuni sous la présidence de M. Laparra, assisté de MM. les Conseillers Desprats et Caviolle, M. Dauchez, secrétaire général, faisant fonctions de commissaire du gouvernement, a examiné les affaires suivantes :

1<sup>o</sup> Le sieur Belguiral, de Martel, contre le Préfet du Lot et le sieur Sol, charretier à Martel : chemin de grande communication n° 14, ouvrier tué sur le chantier. Demande en indemnité pour dommages.

M. Caviolle donne connaissance au Conseil du résultat de l'enquête dont il a été chargé dans une précédente séance.

Après plaidoirie de M<sup>e</sup> Pagès du Port pour Belguiral, de M. Lagarde au nom de l'Administration, de M<sup>e</sup> Henri de Valon pour Sol, charretier, qui demande à être mis hors de cause et les conclusions du commissaire du gouvernement, le Conseil met cette affaire en délibéré.

2<sup>o</sup> Le sieur Martin Foissac, à Sels (Parnac), contre l'Administration des Contributions directes.

La demande en dégrèvement de patente pour la profession d'expert qu'il dit ne plus exercer, est rejetée.

3<sup>o</sup> Le sieur Antoine Fages, de Montbrun, contre l'Administration des Contributions directes.

Le sieur Fages expose qu'il a été imposé à tort d'une taxe sur vélocipède pour l'année 1896 et 97 alors qu'il avait vendu sa machine le 25 décembre 1896.

Le conseil demande à Fages de faire la preuve de cette vente.

Est renvoyé à une prochaine audience.

3<sup>o</sup> Le sieur Elie Reygade, de Valprionde, contre l'Administration des contributions directes. Contribution des patentes en 1896. Demande en dégrèvement.

Le sieur Reygade expose que la chambre qu'il occupe quelques jours chez M. Pégourrié, limonadier, est mise à sa disposition à titre gracieux.

Il résulte des pièces versées aux débats, que M. Reygade a payé une somme de 30 fr. en 1896.

En conséquence, le conseil rejette la demande en dégrèvement.

**La grève des boulangers**

Ce soir à 4 heures, a eu lieu une réunion privée du Conseil municipal.

Le maire avait fait appeler les boulangers. Cinq seulement avaient répondu à la convocation.

M. le Maire leur a déclaré que la moyenne du prix des farines, premières marques, étant de 40 francs, leurs bénéfices étaient encore raisonnables et qu'il refusait catégoriquement d'élever la taxe.

Il a ajouté qu'il accorderait l'augmentation si les farines arrivaient de 41 à 43 fr.

Les boulangers auraient voulu faire prendre l'engagement au maire d'élever la taxe le 1<sup>er</sup> mars, si les cours restaient stationnaires jusque-là.

M. le Maire a énergiquement refusé de prendre un tel engagement et une discussion s'est ouverte.

A 6 heures, au moment où nous mettons sous presse, cette discussion n'a pas encore pris fin.

Mais le résultat le plus clair est que la grève est momentanément écartée.

Dans leur intérêt, les boulangers ont peut-être sagement agi.

**LE JOURNAL DU LOT est en vente à Cahors :**

- Chez M. CHAVARROCHE, buraliste, boulevard Gambetta.
- M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.
- Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.



Bourse de Paris

	COMPTANT Cours du jour	TERME Cours du jour
3 0/0.....	103 65	103 75
3 0/0 amortissable.....	101 80	102 17
3 1/2 0/0 1894.....	106 80	106 80
Tunis, obl. 3 0/0 1892.....	502 50	—
Annam, Tonkin, 2 1/2, 1896.....	91 10	91 10
Madagascar 6 0/0, 1887.....	91 10	—
Angleterre 2 3/4 0/0, c. 100 L.....	112 95	—
Autriche 4 0/0 or (40 flor.).....	104 70	—
Egypte unifiée (500 fr.).....	109 30	—
— Daïra-Sanieh (20 f r <sup>s</sup> ).....	106 70	—
— Privilégiée (500 f cap.).....	104 25	—
— Domaniales (20 L. cap.).....	107 —	—
Espagne 4 0/0. Extér. (40 p.).....	—	—
Hongrie 4 0/0 or (40 flor.).....	—	—
Italie 5 0/0 (1.000 f de rente).....	93 60	93 65
Portugal 3 0/0 (20 L. cap.).....	20 55	—
Roumain 5 0/0 1875.....	105 —	—
Russie 4 0/0 1867-69.....	104 10	—
— 4 0/0 1880.....	104 —	—
— 4 0/0 1889, coup. de 100 fr.....	105 25	—
— 4 0/0 1890, 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> émis.....	105 —	—
— 4 0/0 consol., 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> série.....	104 25	—
— 3 0/0 1891, or, t. p.....	96 20	96 20
— 3 1/2 0/0 1894.....	102 60	—
Turc, série D.....	22 55	22 57
Ottomanes priorité (500 f).....	—	469 —
Douanes ottomanes (500 f).....	495 —	490 —
Banque de France.....	3552 —	—
Banque Paris et Pays-Bas.....	942 —	940 —
Comptoir national d'escompte.....	584 50	—
Crédit algérien.....	—	—
Crédit foncier de France.....	665 —	667 —
Crédit indust. et commercial.....	604 —	—
Crédit lyonnais.....	827 50	825 —
Société de Crédit mobilier.....	53 —	—
Société générale.....	544 —	545 —

Chemins de fer et Ville de Paris

	COMPTANT Cours du jour
Chemins de fer département. (t. bleus).....	475 —
— (t. rouges).....	470 —
Est-Algérien, 3 0/0.....	476 50
Est, 3 0/0.....	476 50
— nouvelles, 3 0/0.....	483 —
Midi, 3 0/0.....	475 —
— nouvelles, 3 0/0.....	483 —
Nord, 3 0/0.....	482 50
— nouvelles, 3 0/0.....	493 —
Orléans, 3 0/0.....	481 25
— 1884, 3 0/0.....	482 75
Ouest, 3 0/0.....	484 —
— nouvelles, 3 0/0.....	482 —
Ouest-Algérien, 3 0/0.....	473 —
Paris-Lyon-Méditerr. (fusion).....	483 35
— nouvelles, 3 0/0.....	476 —
Sud de la France, 3 0/0.....	462 50
Ville de Paris 1855-60, 3 0/0.....	—
— 1865, 4 0/0.....	577 —
— 1869, 3 0/0.....	436 75
— 1871, 3 0/0.....	417 —
— 1871, quarts remb. à 100 f.....	111 50
— 1875, 4 0/0.....	584 50
— 1876, 4 0/0.....	582 50
— 1886, 3 0/0.....	406 —
— 1886, quarts remb. à 100 f.....	108 —
— 1892, 2 1/2 0/0 remb. 400 f.....	—
— 1892, quarts remb. à 100 f.....	103 —
— 1894-96, 2 1/2 0/0, r. 400 f.....	401 50

Bibliographie

LA NATURE, Revue des sciences illustrées. Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain Paris). — Sommaire du n° 1289, du 7 février 1898. Etablissement piscicole de Saint-Lambert par Chevreuse, par R. Bergeot. — La germination de la truffe, par A. Aclouque. — Distributeur contrôleur de billets de chemin de fer, par L. Leroy. — Projectile-torpille, par le commandant G. — Nouveau système de cinématogra-

phe, par G. M. — Pompe à air comprimé, par J. Laffargue. — La contamination des puits, par Duclaux. — Saut et sauteurs, par Paul Mégnin. — Nécrologie, par H. de P. — Chronique. — Académie des Sciences; séance du 7 février 1898, par Ch. de Villedeuil. — L'électrolyse dans la production du carbure de calcium, par C. G. — Curiosité végétale, par D. Levois.

LE MONDE ILLUSTRÉ. Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 36<sup>e</sup> année. Sommaire du numéro 2134 du 12 février 1898.

GRAVURES: Paris: Le procès Zola: A la Cour d'Assises. — Croquis d'audience. Exposition de 1900: Porche monumental du petit Palais. — Modèle définitif de la façade du grand Palais. — Atelier de moulage des plans de l'Exposition de 1900.

Portraits: Vainqueur du tir aux pigeons (Monte-Carlo). Espagne: Salamanque: Jeu de la Carra, dessin de Vierge.

Théâtre illustré: Renaissance: L'Afranchie. Etudes illustrées: Bons et mauvais câbles: Atelier de corderie. — Fabrication d'un câble de fer. — Le collage.

Beaux-Arts: Vent arrière « Retour de pêche », tableau de M. G. Haquette.

Afrique: Les Français dans la région de Tombouctou: Cimetière français, à Tombouctou. — Palabre avec les notables. — Retour de colonne. — Au marché. — Campement au bord du lac Faidigouine. — Au bord du lac Takadjé.

TEXTE: Chroniques: Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Théâtres, par H. Lemaire. — Variété: La religieuse noire, par G. Lenôtre. — Les Français dans la région de Tombouctou, par Ned Noll. — Concours internationaux du tir aux pigeons de Monaco, par le comte de Mirabal. — Les palais des Beaux-Arts (Exposition de 1900), par F. — Bons et mauvais câbles, par Guy Tomel. — Monde Financier, etc., etc.

Explications des gravures, Échecs, Rébus, Créations, Revue comique, Caricature à l'Etranger, Bibliographie, etc.

Nouvelle illustrée: La chapelle de Sœur Gualberto, par A. Alhix.

Roman: Du rêve à la réalité, par J. Berr de Turique.

Le numéro: 50 centimes.

VIENT DE PARAÎTRE NOUVEAU COURS DE MORALE

Rédigé conformément aux programmes officiels du 27 juillet 1882

COURS ÉLÉMENTAIRE ET MOYEN

L'Enseignement Moral à l'École primaire

par F. VIALA, instituteur public

Avec une préface de M. MOURGUES, insp. prim<sup>re</sup> Livre de morale pratique et de lecture courante 1 vol. in-12 cartonné, 272 pages, 1 fr. 40

Augustin CHALAMEL, éditeur, 17, rue Jacob, PARIS

Se vend aussi chez l'AUTEUR, à LASALLE (Gard).

CONDITIONS DE VENTE:

Envoi franco contre le montant en timbres; poste ou mandat pour les spécimens. — Remise ordinaire pour les commandes.

Pour les commandes adressées à l'auteur, à LASALLE (Gard) contre le montant en timbres-poste, remise de 20 0/0 franco de port (pour les membres de l'enseignement seulement). Indiquer la gare qui dessert la localité.

On est prié de faire inscrire l'Enseignement moral sur la liste départementale lors de la prochaine conférence cantonale.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1315<sup>e</sup> livraison (12 février 1898).

Le démon des sables, par M. Gustave Toudouze. — Le costume en France: La mode sous Louis XV. — Lettres du régiment, par Louis d'Or. — Triomphe et ovation, par M. E. Duhouset. — L'héritage des Derbanne, par A. Verley. — Les statues de neige, par M. Ferdinand Merlet.

Abonnement: Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr.

Bureaux à la librairie Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du N° 7 (12 février 1898).

1° Six ans d'exploration chez les Indiens du nord de la Colombie, par M. Joseph de Brettes.

2° A travers le monde: La navigation du Mékong, par M. Paul Combes.

3° Excursions: Une chasse au chacal en Algérie, par M. Georges Viollier.

4° Questions politiques et diplomatiques: Les droits de la France sur le Haut-Nil.

5° Livres et Cartes.

6° Conseils aux voyageurs: Les herborisations en Afrique.

Abonnements: Un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. Bureaux à la librairie Hachette et Cie, 79, Bd Saint-Germain, Paris.

Société anonyme de la MODE ILLUSTRÉE

au capital de 700.000 francs

Siège social: rue Jacob, 56, à Paris

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

16 PAGES IN-4°

PARAIT TOUTES LES SEMAINES AVEC UNE GRAVURE COLORIÉE SUR CHAQUE NUMÉRO

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des travaux d'agrément a augmenté, à partir du 1<sup>er</sup> avril 1897, son format et le nombre de pages. Elle donne, sans augmentation de prix: 1° Quatre pages de plus. 2° Une gravure coloriée sur la première page de chaque numéro. 3° Les romans illustrés peuvent être reliés à part.

Les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes: dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

Prix pour les départements: 1<sup>re</sup> édition: 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. — 4<sup>e</sup> édition, avec une gravure coloriée chaque numéro: 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de M. L. Hubert, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi s'abonner dans tous les bureaux de poste et dans toutes les librairies des départements.

MAISONS RECOMMANDÉES

J. VALDIGUIÉ

PHOTOGRAPHE A CAHORS

Lauréat des grandes Expositions Internationales.

7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — Derniers progrès du jour.

Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉPABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

CABINET DENTAIRE OUVERT

De 9 heures à 5 heures, 9, rue du Lycée (à côté de la Poste aux lettres) CAHORS

P. BOURGET

Mécanicien-Chirurgien Dentiste.

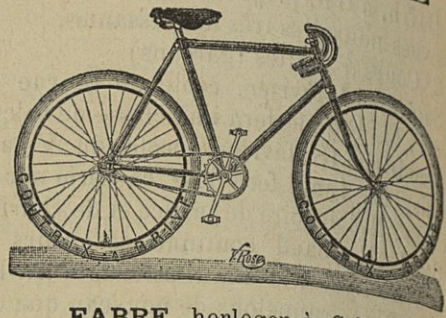
Guérison des Dents les plus malades sans les extraire, procédé breveté s. g. d. g.

Prothèse et Réparations

Dents et Dentiers livrés en 48 heures.

Le propriétaire-gérant: A. COUESLANT.

USINE A BRIVE



FABRE, horloger à Cahors.

A LA BOULE D'OR

H. FABRE

69, Bd GAMBETTA, 69

CAHORS

FABRICATION ET RÉPARATION

D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE

Dorure et Gravure sur Métaux

LUNETTERIE & OPTIQUE

ÉLECTRICITÉ

Achat de Matières Or, Argent et Platine

Travaux soignés. — Prix modérés.

LA VUE POUR TOUS

PAR L'EMPLOI DES VERRES GRADUÉS

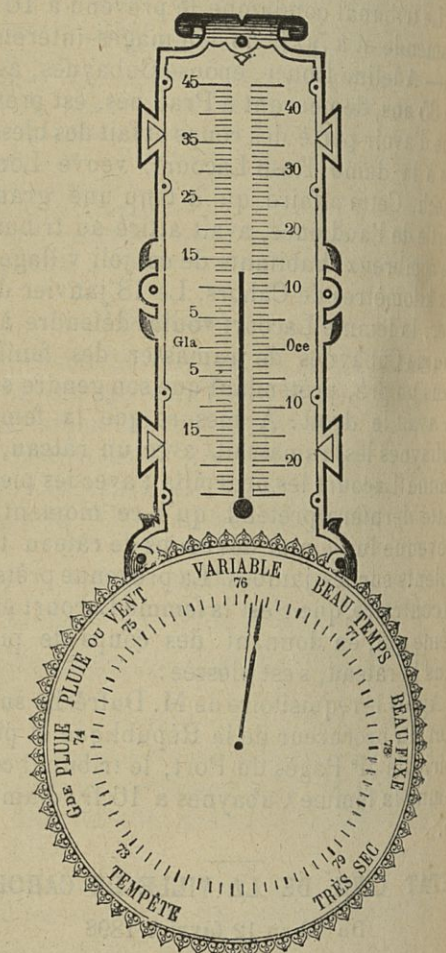
Marque déposée « CRISTAL DIAMANT »

Ces verres à foyer étendu sont ordonnés par MM. les Oculistes et Chefs de Clinique

H. FABRE

69, Boulevard Gambetta, Cahors

SEUL DÉPOSITAIRE POUR CAHORS



Baro-Thermomètre.

Température minima du jour: 3.

Id. maxima de la veille: 13.

Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres: 0.

12 PRESSES — UNE ROTATIVE, UNE PRESSE DOUBLE A RETIRATION —

SEPT MUES PAR LA VAPEUR

IMPRESSIONS TYPOGRAPHIQUES

EN TOUS GENRES

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

BROCHURES, THÈSES

CATALOGUES

MÉMOIRES

ACTIONS, OBLIGATIONS

MANDATS

IMPRIMERIES A. COUESLANT  
LE VIGAN (Gard)  
LE VIGAN (Viganaise)  
(ANCIENNE IMPRIMERIE L. LAYTOU)  
CAHORS (Lot)  
1, Rue des Capucins  
(Ancienne Imprimerie L. Laytou)  
L'Écho des Cévennes (hebdomadaire)

Circulaires

PROSPECTUS

TÊTES DE LETTRES

FACTURES, ENVELOPPES

CARTES DE VISITE

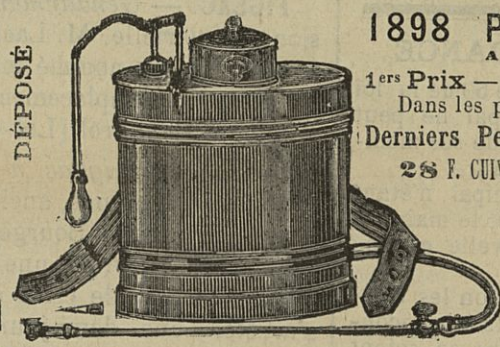
LETTRES DE FAIRE PART DE NAISSANCE, MARIAGE, DÉCÈS

BORDERAUX, ÉTIQUETTES, PRIX-COURANTS

AFFICHES en NOIR et en COULEURS de TOUTES DIMENSIONS

BROCHAGE, — NUMÉROTAGE, — PERFORAGE, — CLICHAGE

DÉPOSÉ



1898 PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé

1<sup>er</sup> Prix — Hors Concours — Médailles d'Or

Dans les principaux Centres viticoles de France

Derniers Perfectionnements. Appareil garanti

28 F. CUIVRE JAUNE — 30 et 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes de prière de se faire inscrire au plus tôt.

Vignes Américaines

LES PLUS ANCIENNES DU DÉPARTEMENT

PAR MILLIONS de plants à la vente

en boutures, racinés et plants greffés soudés de toutes variétés

Grandes quantités de boutures pour greffage, 1 mètre de long

0,006 millimètres au petit bout.

Sous presse:

10<sup>e</sup> ÉDITION DE

Nos Expériences Pratiques sur la Culture des Vignes Américaines

Prix: 3 fr. (franco poste).

S'adresser au propriétaire, M. Victor COMBES,

Chevalier du Mérite Agricole, à VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot).